

AMSDENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement hydraulique du sous bassin versant de La Cabotterie

Syndicat mixte des bassins versants de la Fontaine, La Cabotterie et Saint Martin de Boscherville

Il sera procédé du **mardi 29 juin 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus à 18 heures**, soit pour une durée de 32 jours consécutifs, à une **enquête publique** concernant l'aménagement hydraulique du "sous-bassin versant de la Cabotterie". Cette **enquête se déroulera sur le territoire** de la commune de Hénouville, siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration publique des travaux et une enquête parcellaire.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et le registre sont déposés à la mairie de Hénouville aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie de la commune précitée aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetedepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier **demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement hydraulique du "sous-bassin versant de la Cabotterie"** ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Monsieur Dominique Lefebvre, ingénieur consultant, en activité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

- sur place aux dates et heures suivantes :

Mardi 29/06/2021 de 10h à 12h
Vendredi 09/07/2021 de 16h à 18h
Mardi 13/07/2021 de 10h à 12h
Lundi 19/07/2021 de 16h à 18h
Vendredi 30/07/2021 de 16h à 18h

- par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales à la mairie de Hénouville au 02 32 93 93 93 aux jours et horaires suivants :

Mardi 29/06/2021 de 9h à 10h
Vendredi 09/07/2021 de 15h à 16h
Mardi 13/07/2021 de 9h à 10h
Lundi 19/07/2021 de 15h à 16h
Vendredi 30/07/2021 de 15h à 16h

En raison de l'épidémie de covid-19, Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Dans ce contexte, les mairies gèrent par tout moyen qu'elles jugent approprié, le flux du public - du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier ou à l'entrée de la permanence du commissaire enquêteur - le port du masque est obligatoire -

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Hénouville au 194 route de la Mairie - 76840 HÉNOUVILLE

- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetedepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Hénouville et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Isabelle MARLIER.- Syndicat Mixte des bassins versants de la Fontaine, La Cabotterie et Saint Martin de Boscherville - Tel : 02 32 93 93 93

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Hénouville, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie précitée.